

## GOUVERNER LA SEXUALITE – GOVERNING SEXUALITY

### I. PRESENTATION SCIENTIFIQUE (VERSION LONGUE DE L'APPEL A COMMUNICATIONS)

« Perçue dans sa fonction biologique de reproduction, enjeu social et économique fondamental, la sexualité a toujours été l'objet, de la part des pouvoirs d'une attention d'autant plus grande que, dans ce domaine, tout écart à la norme est considéré comme une subversion des bases mêmes de la société. [...] C'est pourquoi la "police" s'est toujours vue – généralement par le biais du contrôle de la prostitution ou de la débauche – confier la surveillance des mœurs et de la sexualité » (Berlière 1994 : 267).

Ainsi Jean-Marc Berlière, historien de la III<sup>e</sup> République, explique-t-il à la fois, la centralité du contrôle de la sexualité dans la constitution de la puissance étatique et la pérennité de la police des mœurs. Ann-Laura Stoler (2013) ne dit pas autre chose quand elle parle de la sexualité comme matrice du projet colonial. Là où l'historien parle de *police des mœurs*, cette section thématique interroge à nouveaux frais la place et l'actualité du *gouvernement de la sexualité* dans l'appareil d'Etat. Dit autrement, il s'agit ici de rassembler des communications portant sur les politiques sexuelles contemporaines, qu'elles touchent explicitement à la sexualité (à la procréation, aux violences sexuelles, à la prostitution, à la prévention du VIH/SIDA) ou que la sexualité constitue un enjeu sous-jacent de politiques plus larges (notamment sur la gestion de la PMA/GPA ; des violences sexuelles lors d'interventions armées en Afrique ; de l'éducation sexuelle dans les politiques scolaires avec la récente controverse autour des ABCD de l'égalité ou de la prévention de la dangerosité dans les politiques pénales). Important en science politique des questionnements foucauldien, cette section thématique vise à faire dialoguer les études sur la sexualité et la sociologie de l'action publique.

Les recherches sur les liens entre sexualité et politique constituent depuis quelques années un domaine dynamique en science politique comme en témoigne le foisonnement récent de numéros thématiques sur les « politiques sexuelles » (Levêque et Matonti, 2014), les « nationalismes sexuels » (Jaunait, Renard, Marteu, 2013), « l'internationalisation des causes sexuelles » (Broqua, Fillieule, Escoda i Roca, 2016) ou encore sur les rapports entre « sexualité et politique en francophonie » (Paternotte et Perreau 2012). De nombreux travaux ont documenté les mobilisations autour des causes sexuelles – leur histoire et les modes d'engagement (Delage, 2016 ; Verdrager 2013 ; Pavard 2012) –, la construction de problèmes publics autour de la sexualité ainsi que leur mise sur agenda (Boussaguet, 2009 ; Engeli, 2009 ; Mathieu, 2014), les débats publics autour de la sexualité (Chetcuti, 2014 ; Fassin 2003), ou encore l'évolution des lois autour de la sexualité (Mossuz-Lavau 2002). En revanche, peu de recherches se sont intéressées au *gouvernement de la sexualité* comme « politique publique » mais aussi comme « conduite des conduites ». C'est à ce champ d'étude que se consacre cette section thématique.

Cette section thématique s'inscrit donc dans la lignée de la thèse, désormais célèbre, de Michel Foucault (1976) : dans nos sociétés, le pouvoir n'opère pas par la répression des pulsions sexuelles, mais par la production de multiples sexualités qui, par leur classification, leur distribution et leur hiérarchisation morale, sont soit approuvées comme conduites normales, soit au contraire marginalisées, disciplinées et normalisées. La sexualité n'est pas vue tant sous l'angle de sa construction sociale qu'au niveau des mécanismes locaux de contrainte – perspective ici retenue dans les communications. Cette perspective a durablement marqué le champ des études sur la sexualité en sciences sociales et politiques. Pourtant, quand bien même Foucault estimait nécessaire de s'intéresser aux pratiques (notamment de contrôle), il demeure dans ses écrits une ambiguïté plus générale, relative au statut des acteurs au sein des dispositifs de

pouvoir (policiers, gardiens de prison, maître d'école, prêtres, etc.). Cette ambiguïté pourrait fournir une piste d'interprétation de la présence marginale de l'échelon du contrôleur dans le champ des recherches sur la sexualité très marqué par le prisme foucauldien (Mainsant, 2012). A titre d'exemple, les études des politiques de la prostitution accordent la part belle à l'analyse des lois et des politiques (la problématisation/les cadres cognitifs), d'un côté, et à l'expérience du contrôle par les contrôlés (les effets des politiques), de l'autre mais laissent dans l'ombre le travail des policiers chargés de mettre en œuvre ces politiques (à l'exception de Jaksic 2011, Mainsant 2008, Proscrim<sup>1</sup>). Plus encore, même lorsque les travaux sur les violences sexuelles portent sur le contrôle exercé par les institutions pénales, ils privilégient une approche quantitative des dossiers judiciaires au détriment d'une étude des modes de production de ces dossiers par les policiers et magistrats (Pérona, 2016). De ce fait, les logiques organisationnelles (administrative, gestionnaire, bureaucratique) comme professionnelles restent encore peu prises en compte dans l'analyse des politiques sexuelles. Là où des changements des politiques sexuelles ont souvent été interprétés comme des « entreprises de morale » (Becker 1985), l'attention prêtée aux pratiques des agents de l'Etat, à la prégnance de routines professionnelles, aux effets d'hystérésis au sein des organisations, permettrait de livrer de nouvelles pistes d'explication des changements d'action publique ou des entraves à ces changements – pour expliquer par exemple la pérennité du contrôle policier de l'homosexualité après sa dépénalisation.

La sexualité en raison des enjeux moraux qu'elle charrie, des formes de stigmatisme qu'elle véhicule, des émotions qu'elle suscite, des espaces (privé/public) dans lesquels elle se déploie, constitue un enjeu saillant pour la sociologie de l'action publique, aussi bien sous l'angle des normes et des formes de régulation, que des professionnels engagés.

L'étude de la diversité des normes de régulation de la sexualité constitue le premier axe de cette section thématique. Quelles sont les normes qui participent à la régulation politique de la sexualité ? Par quelles instances sont-elles produites ? Par quelles médiations opèrent-elles ? A titre d'exemple, si le droit constitue un important vecteur de normes sexuelles, les pratiques des institutions répressives produisent également des normes sexuelles relevant du contrôle social. Mais les normes peuvent aussi prendre la forme d'une morale sexuelle publique, existant indépendamment du droit en vigueur et en dehors des institutions pénales, se développant au travers des pratiques des institutions médicales, sociales ou éducatives – comme en témoigne la stigmatisation d'une pratique légale comme l'avortement. Ainsi, cette section thématique reprend ainsi un questionnement ancien sur le statut du droit dans le contrôle social – chez Malinowski (1933) comme chez Levi-Strauss (1958) – visant à éprouver à nouveaux frais l'hypothèse selon laquelle la sexualité est un domaine autant régulé par le droit que par des normes sociales et morales (Benabou 1987 ; Bernstein 2007 ; Scoular 2010).

Le second axe de cette section thématique est centré sur les professionnels engagés dans la régulation de la sexualité. Comment opèrent-ils un travail de classification, de tri entre la norme et la déviance (Darley, Mainsant 2014) en matière de sexualité ? De quelle manière le gouvernement de la sexualité engage les agents de l'Etat dans des processus de coopération ou de concurrence avec d'autres professionnels (on pense par exemple aux personnels de l'Education Nationale appelés à collaborer avec la justice dans la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs) ? Comment ce contrôle participe-t-il à la redéfinition des fonctions des professions et à déplacer les frontières entre contrôle pénal, médical et social ? Enfin, quelles sont les opérations de qualification par lesquelles les professionnels identifient des sexualités dites normales ou déviantes ?

---

<sup>1</sup> Projet Proscrim, « La traite des êtres humains saisie par les institutions. Une comparaison France/Allemagne », projet ANR-DFG coordonné par Mathilde Darley et Rebecca Pates. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/?Projet=ANR-13-FRAL-0014>

**14<sup>e</sup> CONGRES AFSP MONTPELLIER 2017 (10-12 JUILLET)**  
**APPEL A COMMUNICATION POUR LA ST 26**  
Gwénaëlle Mainsant (IRISSO), Océane Pérona (CESDIP)

Les contributions retenues devront répondre aux problématiques abordées dans les axes et privilégieront une approche empirique du contrôle des sexualités contemporaines. Elles adopteront une démarche ethnographique, socio-historique et/ou comparative.

Les organisatrices de la ST rappellent que les propositions sans aucune dimension empirique ne seront pas retenues.

Les propositions pourront être transmises aux organisatrices jusqu'au 15 octobre et ne devront pas excéder 4000 signes, espaces compris.

La ST se tiendra le mercredi 12 juillet au matin.

**Mots-clés : action publique, sexualité, gouvernement, norme, régulation**

**Keywords : public action, sexuality, government, norm, regulation**

*Bibliographie indicative*

- Benabou M.-E., 1987, La prostitution et la police des mœurs au XVIII<sup>e</sup> siècle, Perrin, Paris.
- Berlière J.-M., 1994, « La Police des mœurs sous la III<sup>e</sup> République. Limites et réalités d'une "police républicaine" », in CURAPP, Les bonnes mœurs, PUF, Paris, p. 267-282.
- Bernstein E., 2007, Temporarily yours. Intimacy, Authenticity, and the Commerce of Sex, The University of Chicago Press, Londres, Chicago.
- Boussaguet L., Les «faiseuses» d'agenda: les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe, RFSP, 2009/2, Vol. 59, p. 221-246
- Broqua Christophe, Fillieule Olivier, Roca i Escoda Marta, « Sur le façonnement international des causes liées à la sexualité. », Critique internationale 2016, n°70, p. 9-19
- Chetcuti N., Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain, Les Temps Modernes, 2014, n°678, p. 241-253.
- Darley Mathilde, Mainsant Gwénaëlle (coord.), « Police du genre. », Genèses 2014, n° 97
- Delage P., Après l'année zéro. Histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis, Critique Internationale, 2016, n°70, p. 21-35.
- Engeli I., La problématisation de la procréation médicalement assistée en France et en Suisse, RFSP, 2009/2, Vol. 59, p. 203-219.
- Fassin E., Fabre C., 2003, Liberté, égalité, sexualités, Belfont, Paris.
- Foucault M., 1976, Histoire de la sexualité tome 1. La volonté de savoir, Gallimard, Paris.
- Herzog D., 2005, Sex after fascism: memory and morality in twentieth-century Germany. Princeton, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.
- Jaksic M., 2011, « De la victime-idéale à la victime-coupable. Sociologie des politiques de la pitié », Thèse de sociologie, EHESS.
- Jaunait, A., Renard, A. L., and Marteu, É., Nationalismes sexuels ? Raisons politiques, 2013, n°49
- Levêque S., Matonti F., Politiques sexuelles, Politix, 2014, n°107
- Lévi-Strauss C., 1958, Anthropologie structurale, Plon, Paris.
- Mainsant G., Comment la « Mondaine » construit-elle ses populations cibles ?, Genèses, 2014, Vol. 97, p. 8-25.
- Mainsant G., L'Etat et les illégalismes sexuels. Thèse de sociologie, EHESS, Paris, 2012.
- Malinowski B., 1933, « Le crime et la coutume dans les sociétés primitives », in Mœurs et coutumes des mélanésien, Payot, Paris.

**14<sup>e</sup> CONGRES AFSP MONTPELLIER 2017 (10-12 JUILLET)**  
**APPEL A COMMUNICATION POUR LA ST 26**  
Gwénaëlle Mainsant (IRISSO), Océane Pérona (CESDIP)

- Mathieu L., 2014, *La fin du tapin: sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Editions François Bourin, Paris.
- Mathieu M., Ruault L., *Prise en charge et stigmatisation des avortantes dans l'institution médicale : la classe des femmes sous surveillance*, Politix, 2014, n° 107, p. 33-59.
- Matonti F., *Adultère présidentiel et politisation*, Politix, 2014, n°107, p. 117-142.
- Mossuz-Lavau J., 2002, *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Petite Bibliothèque Payot, Paris.
- Pavard B., 2012, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Paternotte D. et Perreau B., « *Sexualité et politique en francophonie : état des lieux et perspectives de recherche* » *Politique et Sociétés*, 2012/2, vol. 31, p. 3-30.
- Pérona O., *Sexualität und Strafe. Der Forschungsstand in Frankreich*, Beiheft der Zeitschrift *Kriminologisches Journal*, 2016.
- Scoular J., « *What's Law Got to do with it ? How and Why Law Matters in the Regulation of Sex Work* », *Journal of Law and Society*, 2010/1 Vol. 37, p. 12-39.
- Stoler A.-L. (2013 [2002]), *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, La Découverte, Paris.
- Verdrager P., 2013, *L'enfant interdit: comment la pédophilie est devenue scandaleuse*. A. Colin, Paris.

**14<sup>e</sup> CONGRES AFSP MONTPELLIER 2017 (10-12 JUILLET)**  
**APPEL A COMMUNICATION POUR LA ST 26**  
Gwénaëlle Mainsant (IRISSO), Océane Pérona (CESDIP)

CALL FOR PAPERS : GOVERNING SEXUALITY

This session deals with the role and the new questions about the *government of sexuality* in the state apparatus. It aims to gather researches about the current policies regulating sexuality. Those policies may target specifically sexuality (breeding/reproduction, sexual violence, prostitution, STDs prevention), or they may affect sexuality as a special issue of a broader policy (like sexual education in school and the polemic about the ABCD of equality in France, the relations toward the Nazi past in Germany (Herzog 2005), or the prevention of the dangerousness in penitential policies).

From a Foucauldian perspective, this session combines sexuality studies and sociology of public action. The papers will question sexuality from the point of view of its regulation, its control and its framing.

Sexuality is now a prolific research field in French political science. Researches focus on the history of sexual causes (Delage, 2016 ; Verdrager 2013), the construction of public problems about sexuality and their agenda setting (Boussaguet, 2009 ; Engeli, 2009 ; Mathieu, 2014), the public disputes about sexuality (Chetcuti, 2014), or more rarely the implementing of sexual public by the street-level bureaucrats (Mainsant, 2014 ; Mathieu et Ruault, 2014). However, those researches rarely focus on the government of sexuality as a public policy. If sexuality is now considered as a political objet (Politix, 2014), whether as a part of the political profession (Matonti, 2014), or as a field of political intervention (Pinell, 2002), the concrete forms of the political control of sexuality have only been investigated a little.

Sexuality (and its government) is a main stake for sociology of public action, because of its moral dimension, the emotions it provokes, and the different spaces in which it takes place (public sphere/private sphere). It questions both the norms and the forms of the regulation, and the professionals enrolled in the regulation.

The first part of the session is dedicated to the study of the diversity of the regulation norms of sexuality (law, morals, social institution, health care institution, school...). Which norms contribute to political regulation of sexuality? Which authorities produce these norms? From what mediations do they operate?

The second part of the session focuses on professionals that contribute to the regulation of sexuality. How does political control of sexuality enrol public agents in cooperation or concurrence processes with other professionals? How does this control redefine the functions of the professions (for example, what happens when public agents have to investigate the intimacy of citizens)? How do professionals label sexuality as normal or deviant? Through which operations of qualification?

The chosen papers have to answer the issues developed in the different part of the session. Empirical approaches of the political control of current sexualities are welcomed. The researches presented may use ethnography, socio-history or international comparison.